



La minuterie permet la commande d'un circuit d'éclairage pour une durée réglable comprise entre 1 et 7 minutes. Situé en face avant, le commutateur de cette minuterie possède 2 positions : marche automatique (temporisation relancée automatiquement suite à une action sur un bouton poussoir) et marche forcée (éclairage permanent) ce type de minuterie dispose d'une autoprotection contre un courant de fuite trop élevé sur sa ligne de commande.

**Code      Ampèrage**

034009    16A